

Bruxelles, le 19 novembre 2019
(OR. en)

14055/1/19
REV 1

COMPET 736
MI 786
IND 289

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	14055/19
Objet:	Dimension extérieure de la compétitivité européenne

Les délégations trouveront en annexe une note de la présidence sur la dimension extérieure de la compétitivité européenne, en vue de la session du Conseil "Compétitivité" qui se tiendra le 28 novembre 2019.

Dimension extérieure de la compétitivité de l'UE
Conseil "Compétitivité" (marché intérieur et industrie)

28 novembre 2019

1. L'UE, économie connectée à l'échelle mondiale et première zone de libre-échange au monde, doit faire face à un nombre sans précédent de nouveaux défis et de grandes tendances. Ceux-ci vont d'un ralentissement du commerce mondial à la perturbation numérique et au changement climatique. De plus, en raison des changements récents dans les dynamiques des grandes puissances, les relations de l'UE avec les autres grands blocs commerciaux, notamment la Chine et les États-Unis, sont devenues plus complexes. En particulier, l'absence de conditions de concurrence équitables est un problème que l'UE devrait aborder de façon efficace.
2. La capacité des industries et entreprises européennes de soutenir avec succès la concurrence sur les marchés mondiaux, ainsi que leur accès aux chaînes de valeur mondiales sont les conditions sine qua non d'une croissance et d'une compétitivité durables en Europe. Par conséquent, il convient de faire en sorte que l'Europe soit à la pointe des technologies futures, de l'innovation et de la durabilité, servant ainsi également l'autonomie stratégique de façon prospective. Cela signifie aussi que la conduite des industries et des entreprises doit être respectueuse de l'environnement et socialement responsable.
3. Deux aspects sont liés à la compétitivité extérieure de l'Europe. Tout d'abord, nous devons faire en sorte d'avoir des marchés intérieurs compétitifs, une capacité à innover, des compétences suffisantes, des conditions de concurrence équitables sur les marchés européens et un environnement des entreprises qui soit de nature à permettre que les entreprises augmentent et attirent les investissements. Ces conditions préalables sont étroitement liées à la politique de croissance européenne et aux visions présentées dans le document de la présidence finlandaise intitulé "*Vision pour une stratégie à long terme en matière de croissance durable*". Ensuite, il est essentiel de pouvoir garantir des conditions de concurrence équitables au niveau mondial pour les industries et entreprises européennes.

4. Le présent document porte principalement sur ce dernier aspect de la compétitivité extérieure de l'UE, à savoir garantir des conditions de concurrence équitables au niveau mondial pour permettre aux industries et aux entreprises européennes, y compris les PME, d'avoir accès aux marchés mondiaux, de maximiser leur création de valeur et de soutenir la création et le développement de chaînes de valeur ainsi que leur intégration aux réseaux mondiaux de création de valeur.
5. Les conditions de concurrence équitables sur les marchés mondiaux sont lourdement touchées par les grandes tendances suivantes:
 - le changement climatique et la transition vers une économie neutre pour le climat,
 - la transformation numérique et les nouvelles technologies ainsi que leurs incidences sur les conditions de concurrence équitables, en particulier en ce qui concerne l'économie des plateformes en ligne,
 - les pratiques de distorsion du marché mises en œuvre par des pays tiers qui confèrent à leurs propres entreprises des avantages injustes, tels que des aides d'État, et limitent l'accès au marché pour les entreprises étrangères

Le changement climatique et la transition vers une économie neutre pour le climat

6. Le changement climatique a un impact considérable sur l'économie mondiale. Il s'agit d'un défi mais il devrait également être considéré comme une opportunité pour l'Europe du point de vue de la compétitivité mondiale. Très souvent, le premier qui passe à l'action bénéficie d'un avantage pour façonner et conquérir un marché qui se développe rapidement. Par conséquent, l'UE devrait mettre au point un plan complet et cohérent sur la manière d'assumer rapidement un rôle de premier plan sur les marchés en ce qui concerne la transition vers une économie neutre pour le climat.
7. Les technologies et solutions innovantes et climatiquement neutres feront l'objet d'une forte demande sur les marchés mondiaux dans un avenir proche. L'Europe devrait être la première à introduire ces technologies et mettre tout en œuvre pour développer des normes européennes, que le marché adoptera en tant que normes internationales. Il convient que ces initiatives soient soutenues par des investissements privés et publics dans des innovations et des technologies, ainsi que par une réglementation et des normes tournées vers l'avenir. Cela devrait ouvrir la voie à une transition juste et viable économiquement et socialement, créant un avantage concurrentiel pour l'industrie propre européenne.

La transformation numérique et les nouvelles technologies et leurs effets sur les conditions de concurrence équitables, en particulier sur le marché des plateformes en ligne

8. Pour améliorer sa productivité et sa compétitivité sur les marchés mondiaux, l'UE doit être un précurseur du développement de l'économie numérique. Ce n'est pas chose aisée, étant donné que d'autres grandes puissances commerciales ont de l'avance sur l'UE dans de nombreux domaines d'activité en ce qui concerne le développement et, en particulier, la commercialisation de plusieurs technologies et solutions numériques fondamentales.
9. Cela vaut particulièrement pour l'économie des plateformes en ligne, compte tenu du fait qu'un petit nombre d'entreprises plate-formes non européennes dominent les marchés mondiaux et européens. Leur position excessivement forte sur le marché est due, dans une large mesure, à leur capacité à recueillir, combiner et gérer de grandes quantités de données, de telle sorte qu'elles sont en mesure d'offrir des types de services complètement nouveaux aux entreprises et aux consommateurs. Cela crée un cycle au sein duquel ces grandes entreprises plate-formes sont de plus en plus dominantes et l'accès au marché des concurrents peut être limité, voire entravé, ou les activités d'autres entreprises dans un certain nombre de secteurs peuvent devenir fortement dépendantes du comportement de ces grandes entreprises plate-formes.
10. Dans ce contexte, il importe au plus haut point que l'UE soit en mesure d'intervenir dans le cadre du comportement préjudiciable des grandes entreprises de plateformes en ligne lorsqu'elles opèrent sur les marchés européens. Nous devrions continuer à élaborer les différentes réponses politiques qui permettraient d'affronter la question et déterminer si les outils politiques existants sont adaptés à cet égard. Par exemple, les règles de concurrence se sont révélées efficaces et puissantes pour contrôler le comportement sur le marché des entreprises en position dominante ou pour interdire les fusions portant atteinte à la concurrence sur le marché européen. Il convient d'étudier de façon plus approfondie si l'application des règles de concurrence de l'UE seule est suffisante pour répondre aux questions relatives à l'économie des plateformes numériques. En outre, il importerait d'examiner si nous pouvons mettre au point de nouveaux outils politiques possibles, ou si nous en avons besoin, pour intervenir dans le cadre du comportement préjudiciable des entreprises de plateformes en ligne en vue de garantir des conditions de concurrence équitables au sein de l'UE.

11. Les données sont devenues un bien précieux pour de nombreuses entreprises, et elles représentent la base de leurs activités commerciales. De plus, comme cela a déjà été mentionné, parvenir à une position forte en matière d'accès aux données et de traitement des données s'est avéré une façon efficace de dominer le marché. L'UE devrait élaborer une feuille de route détaillée concernant le cadre réglementaire sur les données ainsi qu'une utilisation et une réutilisation équitables et innovantes des données afin de maximiser les avantages liés, par exemple, au partage de données et de garantir l'accès aux données pour les PME. Il convient que cela comprenne des informations claires sur quelles données sont nécessaires, à qui, et pour quel objectif favorable à la concurrence. Une approche cohérente et innovante de la politique en matière de données pourrait également accélérer le développement et l'adoption de l'intelligence artificielle dans l'UE.

Les actions de distorsion du marché mises en œuvre par certains pays tiers qui confèrent à leurs propres entreprises des avantages injustes, tels que des aides d'État, et limitent l'accès au marché pour les entreprises étrangères

12. Il est bien connu que certains pays tiers ayant un grand pouvoir économique perturbent activement le fonctionnement des marchés en conférant à leurs propres entreprises des avantages, qui faussent la concurrence et les conditions de concurrence équitables. Ces activités consistent, par exemple, à accorder des subventions de l'État ou à limiter l'accès au marché pour les entreprises étrangères.
13. Ce comportement a conduit à une situation dans laquelle l'UE doit adopter une position plus ferme et défendre activement les intérêts des entreprises de l'UE. L'ouverture aux échanges commerciaux fondée sur la concurrence et une innovation forte joue un rôle essentiel dans le soutien de la croissance économique et de la compétitivité. Les marchés ouverts se sont toujours révélés plus efficaces et résistants aux crises que les économies comportant des barrières importantes et des restrictions. Par conséquent, l'UE doit s'employer activement à faire valoir la nécessité de conditions de concurrence équitables au sein de son territoire et dans le monde, et continuer à soutenir l'ouverture, la transparence et un régime des échanges fondé sur des règles multilatérales. En outre, des normes mondiales communes en matière de crédits à l'exportation s'imposent d'urgence. Il convient que l'UE continue de faire avancer le processus engagé au sein du groupe de travail international sur les crédits à l'exportation (GTI) afin de parvenir à l'établissement de rapports et à la transparence des crédits à l'exportation au niveau de chaque projet.

14. Il est évident que les problèmes d'accès au marché mondial devraient être résolus principalement dans le cadre de la politique en matière de commerce. Toutefois, si cela n'est pas possible en raison de la réticence de l'autre partie à résoudre le problème, nous devrions être prêts à envisager d'autres moyens de renforcer les conditions de concurrence équitables en vue d'améliorer la compétitivité de l'UE dans l'intérêt des industries et entreprises européennes. De telles mesures devraient répondre aux exigences suivantes: elles peuvent être décidées et mises en œuvre de façon unilatérale par l'UE et elles n'ont pas de répercussions négatives sur l'ouverture du marché et le fonctionnement du marché européen ou des industries et entreprises européennes. Il est important de noter que, étant donné que ces mesures seraient prises de façon unilatérale par l'UE, celles-ci ne couvriraient que les pratiques déloyales qui faussent les conditions de concurrence équitables du marché européen.
15. Le comportement injuste de certains pays et le manque de conditions de concurrence équitables ont beaucoup attiré l'attention et sont considérés comme l'un des principaux obstacles à la compétitivité et à la croissance européennes. Plusieurs États membres ont déjà fait part de leurs préoccupations face à cette situation difficile. D'après certains États membres, il serait possible de rétablir des conditions de concurrence équitables en assouplissant les règles de concurrence de l'UE afin de faire face à la concurrence sur les marchés mondiaux. D'autres États membres en revanche soulignent l'importance des marchés ouverts et d'une concurrence vigoureuse sur les marchés européens, qui profitent, à terme, aux entreprises et aux consommateurs européens. Ils considèrent que les entreprises de pays tiers sont les bienvenues sur les marchés européens mais devraient être soumises aux mêmes règles que les entreprises européennes. Les contributions des États membres et le raisonnement qui sous-tend ces contributions sont précieux en ce qu'ils permettent d'alimenter de nouveaux débats.

16. L'UE a toutes les chances d'affronter avec succès la concurrence mondiale et prendre sa place de précurseur sur les marchés mondiaux et de défenseur du commerce ouvert. Néanmoins, nous devons admettre que certains changements géopolitiques peuvent être de nature permanente et l'UE doit continuer à faire preuve de proactivité et à être en mesure de réagir rapidement aux changements récents et à leurs implications. Cela nécessite de nouvelles compétences ainsi que des investissements en matière d'éducation, d'apprentissage continu, de reconversion professionnelle et de renforcement des compétences. L'UE doit rester unie et agir avec détermination afin de faire face aux défis et en faire des réussites.

Question:

Quelle est la meilleure combinaison de politiques et de mesures qui nous permettrait, au sein de l'UE, de garantir des conditions de concurrence équitables pour nos entreprises?
